



**Objet : Demande de financement dans le cadre du Contrat de ruralité 2017-2020 – Exercice 2019.**

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 27 février 2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 23 février 2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 12  
Nombre suffrages : 14

Date de convocation :  
23/02/2019

Date d'affichage :  
23/02/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

04/03/2019

Et affichage du :

04/03/2019

**Etaient présents :**

M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MATTOIR Abdullah, M. AHMED-COMBO Ali, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme MADI ASSANI Binti, Mme BAMANA Ancha, Mme SAID Moinécha, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. ABDOU Mikidachi, et M. MADI Saïd.

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHADI Salima, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. MIKIDADI Madihali, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

**Procuration :** M. Harouna ZAIDANI a donné procuration à Mme Ancha BAMANA ; M. IBRAHIMA SAID Maanrifa a donné procuration à M. Zainoudine ANTOYISSA.

**Etaient excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. Issoufi ATTOUMANI.

Il est rappelé que la 3CO a signé avec le préfet de Mayotte un Contrat de ruralité en 2017 sur 4 ans auquel il convient de préciser, chaque année, les opérations concernées. Pour 2019, le président de la 3CO propose des opérations techniquement et administrativement suffisamment avancées pour éviter la sous-consommation des crédits à la fin de l'exercice. C'est dans ce sens qu'il est proposé deux demandes de financement à hauteur de 80% du coût d'objectif, à



Le projet de construction de marché de proximité de Mtsangamouji (maitrise foncière, permis de construire obtenu, études faisabilités réalisées) dont le coût global est estimé à près de 900 000 €, y compris coût de maîtrise d'œuvre.

Le projet d'aménagement des étapes 5 et 6 du GR 1 en collaboration avec l'ONF et le RSMA de Mayotte : coût estimé : 80 000 €.

Le Conseil communautaire est sollicité pour valider cette proposition de projets en précisant le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- retenir ces deux projets,
- solliciter un financement à hauteur de 80% du coût total du projet selon l'ordre de priorité suivant :

Nature du projet	Part Contrat de ruralité 2019 sollicitée	Part 3CO	Coût total du projet
Construction de marché de proximité de Mtsangamouji	720 000 €	180 000 €	900 000 €
Aménagement des étapes 5 et 6 du GR 1	64 000 €	16 000 €	80 000 €

- Et autoriser le président de la 3CO à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 27/02/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

